Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_049-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
09/04/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 15
09/04/2026	Procurations : 4
	Votants : 19

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Pierrick BEAULIEU, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Guy PATRICK, Laurent TIERCEAU, Camille PELLEAU, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Denis PIERRE donne procuration à Laurent TIERCEAU, Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR donne procuration à Marianne DAIGNAN, Florence LEGENDRE donne procuration à Aude BOURGET.
Secrétaire :. Camille PELLEAU

Délibération n° 2026-049

Règlement Intérieur Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et suivants ;
Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement du Conseil municipal ;

Considérant :

- qu'il appartient au Conseil municipal d'établir son règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus ;
- que ce règlement fixe les règles relatives à l'organisation des séances, au débat, au vote, ainsi qu'aux droits des élus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

DECIDE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption.

ACTE que Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Camille PELLEAU, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX R.F. 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 06/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 06/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.